

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSOL-2026-06-040

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
spécialité Opticien-lunetier
session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Opticien-lunetier ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Opticien-lunetier :

Président : Monsieur DEPUSSAY Eric, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Madame Christine AROULANDA ;

Enseignants : Mesdames DEPIERRE Sandrine ; RENOU Magali ; SCHWARTZ Camille et Monsieur BAILLY-BASIN Christophe

Professionnels : Madame NAKAM Leslie et Messieurs LOCHE Philippe ; TERTRE Tanguy ; VARGA Gabriel.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 17 juin 2026

Aurore COLLET

